



Saint Martin d'Ardèche, le 20 Janvier 2010

**Compte Rendu Conseil d'Administration
EHPAD Résidence Les Gorges
du 4 janvier 2010**

Porte Sud des Gorges

Résidence Les Gorges

Nombre de conseillers en exercice : 16
Présents : 9 – pouvoirs : 1
Votants : 10

**L'an deux mille dix
Le 4 Janvier à 20h 30**

Le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni à l'EHPAD Résidence Les Gorges, sous la présidence du maire Monsieur Louis JEANNIN.

Étaient présents : Mesdames : DECHASEAUX, ALBINI

Messieurs : ARCHAMBAULT, CHABOT, GUALEZZI, JEANNIN, LAFITTE, LALY, MONJU,

Étaient excusés : Ms L'HERMITTE (procuration à M. CHABOT), AUZAS

Étaient absents : Mmes MALFOY, LAURENT, Ms BRAVAIS, CONSTANT, WIBAUX.

Également présents : M, MOTOS (Directeur), Mme ZEMBALIA (adjoite de direction)

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil, constaté que le quorum était atteint, vérifié les pouvoirs, le maire fait adopter le compte rendu du dernier conseil d'administration.

Monsieur Motos est désigné comme secrétaire de séance.

Le maire passe alors à l'ordre du jour :

1/ - Délibération sur l'indemnité du comptable

A l'unanimité le conseil d'administration vote l'indemnité du comptable du TRESOR pour un montant de 401,92 €

2/ - Budget Prévisionnel 2010

La première mouture du BP proposée lors de la première convocation du CA CCAS, entérinait une situation de « dérive » dans la maîtrise de la gestion des coûts que le Président n'a pas acceptée, notamment dans le cadre de son engagement et de l'engagement du Conseil d'Administration, auprès du Conseil Général de l'Ardèche, dans la « Chasse aux Gaspis », contraignant à un réexamen général tant du budget prévisionnel proposé que des dépenses sur l'ensemble de l'année.

Une Stratégie a été proposée et mise en place pour revenir à une situation normalisée par notes de service.

La note de service n° 1/2010 du Président, entérinée à l'unanimité par le Conseil d'Administration, concerne plus précisément la restauration, elle sera suivie d'autres notes de service pour la gestion de l'administration, de l'entretien et un organigramme général, dans le cadre de la mutualisation, devrait enfin voir rapidement le jour.

Route des Gorges– 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

Tel : 04.75.04.61.82 – Fax : 04.75.04.68.44.

Site : www.saintmartindardeche.fr

e-mail : ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr

Le BP 2010 est alors présenté par Messieurs MOTOS, et LALY.
Après une analyse ligne par ligne, par l'ensemble des membres du Conseil, le BP 2010 est **proposé au vote par le Président, il est adopté à l'unanimité** (joint en annexe).

La Note de Service n° 1/2010, diffusée en interne, intitulée « *stratégie mise au point pour revenir à une situation normalisée s'inscrivant dans un plan global de chasse aux Gaspis* » dans l'établissement, s'applique depuis le 1er janvier 2010 et, sous la responsabilité de M. MOTOS, prévoit notamment :

- M Mickaël BESNARD est désigné comme le responsable des cuisines, des achats, de la salle de restaurant et des stocks en collaboration avec Mme ZEMBALIA,
- Un strict contrôle des approvisionnements et distributions par Mme ZEMBALIA en collaboration avec Mesdames LIORET, LAURENT, CREPIN et GALVIN dont les rôles sont répartis en complémentarité réciproque absolue.
- Un strict contrôle des consommations (eau, gaz, électricité) avec relevés hebdomadaires sera effectué par Ms BERNARD et TIXIER, chargés des analyses des surcoûts, des poses de compteurs secondaires et de la réparation immédiate des causes de déperditions.

Ces mesures tendant à la maîtrise absolue des dépenses par la connaissance de la réalité des coûts ont comme premier objectif la réelle connaissance des prix de repas, au centime d'euro près, dès le premier trimestre 2010. **Pour cela il faut revenir à l'indispensable en évitant le superflus dans tous les domaines sans que cela ne perturbe le confort normal à offrir aux résidents.**

3/ - Nouveaux horaires de travail des cuisiniers :

L'horaire en place appliquant des périodes de repos pouvant aller jusqu'à une semaine en rotation régulière a estimé et jugé démotivant tant par le cuisinier en chef que par la direction.

Il a été procédé à la mise en place de nouveaux horaires de travail basés sur une présence en cuisine plus en continu à l'intérieur de chaque cycle.

Les nouveaux horaires sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration (voir les tableaux sur la délibération jointe)

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 23h 00

[Le Maire](#)



Louis Jeannin

Route des Gorges– 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

Tel : 04.75.04.61.82 – Fax : 04.75.04.68.44.

Site : www.saintmartindardeche.fr

e-mail : ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr